

**Arrêté du 21 décembre 1992 modifiant l'arrêté du 23 décembre 1987
relatif à l'admission dans les écoles préparant aux diplômes d'Etat
d'ergothérapeute, de laborantin d'analyses médicales, de manipulateur
d'électroradiologie médicale, de masseur-kinésithérapeute, de pédicure-
podologue et de psychomotricien**

21/12/1992